

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 JANVIER 1990

COMPTE RENDU

L'Assemblée Communale s'est réunie le 15 janvier 1990 à 18 heures à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PONÇOT, M. PINARD, Mme MADER, M. HUMBERT B., M. RUEFF, M. BAUDIER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. MATHIEU, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, M. FERRÉOL, Mme KUNSTLER, M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. LIEVREMONT, M. DAHOUI, M. GALLAT, Mme CHRISTELLE, M. HUMBERT J.F., M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER.

Absents : M. BOICHARD, M. HIRSCH, M. FOUSSERET, Mme DUFAY, Mlle ZILLI, M. TOURRAIN, M. MOUROT, M. MAILLARD, Mme DUVERGET, M. SALOMON, M. BAS, M. VIALATTE, M. ROUSSEAUX.

Secrétaire : M. RAGOT.

Procurations de vote :

Mandants : M. BOICHARD, M. HIRSCH, M. FOUSSERET, Mme DUFAY, Mlle ZILLI, M. TOURRAIN, M. MOUROT, M. SALOMON, M. BAS, M. VIALATTE, M. ROUSSEAUX.

Mandataires : M. SCHWINT, M. MATHIEU, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. LIME, Mme BULTOT, M. TABOURNOT, M. JACQUEMIN, M. GRAPPIN, M. HUMBERT J.F., Mme DUVERGET, M. NACHIN.

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, M. le Député-Maire a présenté ses voeux à l'Assemblée.

Ensuite, un rappel au règlement de M. NACHIN, Conseiller Municipal, a été présenté. Suite à la parution dans «Besançon Votre Ville» d'un article de M. REGNIER, Adjoint, mettant en cause les écologistes, M. NACHIN a demandé que soit accordé au Groupe Besançon Ecologie Les Verts, un droit de réponse. Il souhaite également qu'une plus grande place soit réservée à son Groupe dans chaque numéro de BVV. M. le Député-Maire lui a répondu négativement sur l'octroi d'un droit de réponse et précisé qu'il appartient à la Commission Information de décider la place à réserver dans BVV pour l'expression de chacun des groupes du Conseil Municipal.

Enfin, M. JACQUEMIN a présenté à l'Assemblée Communale les vœux du Groupe «Une Ambition pour Besançon». Il a souhaité également plus de place pour que son Groupe s'exprime dans BVV.

L'Assemblée Communale, après en avoir délibéré, a pris les décisions suivantes :

1°) Garanties d'emprunts :

- a) **à l'Office Public d'HLM du Département du Doubs** pour le remboursement à hauteur de 50 % d'un emprunt de 15 300 000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (programme de 34 logements – ZAC de Planoise – Modificatif à la délibération du 9 mai 1988)

Adopté à l'unanimité.

- b) **à la M.J.C. de BESANCON** – Extension de la base de loisirs du Loutelet

1 - 1 000 000 F : autorisation de crédit auprès du Crédit Mutuel.

Cette question a été retirée de l'ordre du jour.

2 - 225 000 F : auprès du Crédit Mutuel.

Cette question a été retirée de l'ordre du jour.

3 - 225 000 F : auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Cette question a été retirée de l'ordre du jour.

- c) **au Centre d'Amélioration du Logement** – opération d'habitat adapté, 69, rue Battant :

1 - pour le remboursement d'un emprunt de 100 000 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Adopté à l'unanimité.

2 - pour le remboursement d'un emprunt de 150 000 F auprès du Comité du Logement.

Adopté à l'unanimité.

2°) Exercice 1989 – Ouvertures de crédits postérieures au Budget Supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.

3°) Exercice 1989 – Transferts de crédits.

Adopté à l'unanimité.

4°) Exercice 1990 – Octroi et versement de subventions et participations (par anticipation au vote du budget primitif).

Adopté à l'unanimité.

5°) **Exercice 1990** – Ouvertures de crédits d'investissement

Adopté à l'unanimité (pour un montant de 6 581 950 F).

6°) **ZAC La Fayette** – Aliénation de terrains à la Société d'Équipement du Doubs au prix de 698 000 F.

Adopté à l'unanimité.

7°) **Conservatoire National de Région** – Droits d'inscription année scolaire 1989-1990 – Modification de la délibération du 3 juillet 1989.

Le droit d'inscription s'élève à 500 F / an pour les Bisontins (au lieu de 840 F / an) et à 1 155 F / an pour les non Bisontins (au lieu de 1 680 F / an).

Adopté à l'unanimité.

8°) **Incendie Atelier Audiovisuel au Centre Pierre Bayle** – Indemnité de sinistre – Encaissement et réaffectation de crédits.

Adopté à l'unanimité.

9°) **Interpellation de M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal sur l'aide à la Roumanie**

En réponse, M. le Député-Maire a fait le point sur l'action menée par la Ville et le collectif et sur les orientations envisagées pour l'avenir.

10°) **M. le Député-Maire** a précisé qu'il demandait à la Commission compétente de prévoir de dénommer une rue ou place de notre Ville du nom de Andréï SAKHAROV.

La séance est levée à 18 h 40.

Hôtel de Ville, le 17 janvier 1990

Le Député-Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché
Conformément à la loi
le 19 janvier 1990
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint,